



REGION
GUADELOUPE

INFORMATION REGION GUADELOUPE



AIDE RÉGIONALE À LA MOBILITÉ

PLUS D'UN GUADELOUPÉEN SUR DEUX A BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF D'AIDE RÉGIONALE À LA MOBILITÉ

La Région Guadeloupe, soucieuse de permettre à tous les Guadeloupéens de se déplacer, vers l'Hexagone ou sur l'ensemble de l'archipel, a mis en place l'aide régionale à la mobilité.

PERMETTRE À TOUS LES GUADELOUPÉENS DE SE DÉPLACER EN HEXAGONE :

Il semblait essentiel pour la collectivité régionale d'alléger le coût souvent conséquent du déplacement vers l'Hexagone, afin de ne plus faire de cet éloignement géographique un handicap. Ainsi l'accès aux grandes écoles, à des formations spécifiques, le groupement familial, la participation à des événements culturels de prestige et sportifs de haut niveau, ou la participation à des compétitions nationales deviennent alors possible grâce à l'aide financière apportée par la collectivité régionale.

Afin de répondre à cette problématique la Région Guadeloupe, soucieuse de permettre à tous de se déplacer, a mis en place depuis 2011 **l'aide régionale à la mobilité**. Ce dispositif intervient en dehors de l'aide mise en œuvre par l'Etat en faveur de la continuité territoriale, gérée aujourd'hui par LADOM. Destinée aux étudiants, lycéens et apprentis, sportifs, artistes ou personnes à revenus modeste, le **montant de cette aide s'élève à 170€ et n'est attribuée qu'une fois par an**. Elle est accordée à ceux qui ne peuvent bénéficier du dispositif de l'Etat.

En effet, l'aide régionale à la mobilité est destinée aux personnes non éligibles au dispositif national. Elle facilite les déplacements des familles à revenus modestes, mais aussi des jeunes demandeurs d'emplois, des étudiants (en complément du passeport mobilité) des sportifs et des artistes. Ceux-ci bénéficient dans le cadre du soutien régional à la diffusion artistique, d'une aide spécifique de 500€ à laquelle s'ajoute la prise en charge de leurs frais de bagage.

Conditions d'éligibilité

- Les enfants âgés de 2 à 12 ans
- Les jeunes âgés de 12 à 30 ans à la charge de leurs parents et dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 1200€
- Les jeunes âgés de 12 à 30 ans effectuant un voyage pédagogique dans le cadre de leur cursus scolaire ou en vue d'améliorer leurs connaissances liées à l'enseignement suivi,
- Les étudiants non éligibles au passeport mobilité études,
- Les résidents dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 1200€

- Les lycées et apprentis se rendant en Hexagone pour une première installation, et dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 1200€
- Les sportifs de moins de 25 ans devant effectuer un déplacement dans le cadre de compétitions officielles,
- Les sportifs de haut niveau se rendant à une compétition, dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 1200€
- Les résidents touchés par le deuil d'un parent décédé en Hexagone : père, mère, conjoint, enfants, frères et sœurs.

PERMETTRE À TOUS LES GUADELOUPÉENS DE SE DÉPLACER SUR L'ENSEMBLE DE L'ARCHIPEL :

Afin de favoriser la continuité territoriale entre l'archipel et les îles du Sud pour tous, la collectivité régionale a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité maritime. Destinée aux résidents des îles du Sud, afin de faciliter leurs déplacements de la Désirade, de Marie – Galante et des Saintes vers la Guadeloupe continentale.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE RÉGIONALE ?

lignes	Montant de l'aide	Coût du billet	Part supportée par le passager
Désirade/Saint-François	14€	28€	14€
Les Saintes/Basse-Terre	14€	27€	13€
Les Saintes/Trois-Rivières	13€	22€	9€
Terre de Bas/Terre de Haut	3€	8€	5€
Marie-Galante/Pointe-à-Pitre	15€	43€	28€

COMMENT OBTENIR SA CARTE ?

Vous devez faire une demande auprès des services de la région, par le biais d'un formulaire de demande de carte régionale. Ce formulaire est disponible :

- sur le site de la Région www.regionguadeloupe.fr
- dans les mairies des îles,
- à l'hôtel de Région ou au sein des antennes du Raizet et de Marie-Galante

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU RETRAIT DE DOSSIER :

Conseil régional de la Guadeloupe
Service des transports
Avenue Paul Jacave
97 100 Basse-terre
Tél : 0590 604 666

La Région construit la Guadeloupe de demain